

LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT VICTIME D'ABUS SEXUELS ET DE SA FAMILLE

Jean-Paul MUGNIER
Thérapeute familial
Directeur de L'Institut d'Etudes Systémiques

"Même si c'est lui qui me l'a demandé, c'est moi qui l'ai fait"
Un enfant

Depuis plusieurs années, les thérapeutes sont amenés à rencontrer un nombre croissant d'enfants ayant révélés les agressions sexuelles dont ils avaient été victimes. Ce constat a évidemment des répercussions importantes sur le plan thérapeutique. En effet si la nature du traumatisme subi entraîne l'apparition de questions nouvelles concernant la prise en charge de ces enfants et de leurs familles, sa fréquence contraint les thérapeutes à reconsidérer la genèse de certaines pathologies observées tant chez les enfants que chez les parents. Dans cet article, je tenterai d'aborder différents aspects spécifiques concernant la prise en charge de ces enfants et de leur famille et les séquelles que laissent de telles violences dans leur esprit.

Avant de présenter nos réflexions, il est d'abord nécessaire de distinguer les agressions sexuelles ayant lieu au sein du groupe familial et dont l'auteur est un parent (père, mère, grands-parents, oncle, tante...), des faits de pédophilie infligés à des enfants avec lesquels l'agresseur n'est engagé dans aucune relation affective durable voire vitale. Nous n'aborderons pas ici cette deuxième catégorie d'abus sexuel mais uniquement les situations où ces actes se déroulent dans la famille.

Pour ces situations, notre hypothèse est la suivante :

-A l'origine du passage à l'acte de l'adulte sur l'enfant se trouverait un désir de vengeance faisant apparaître les agressions sexuelles comme l'issue d'une crise familiale, le plus souvent conjugale. Cette crise révélerait l'existence de la violence au sein de la famille, violence que pourtant chacun redoutait de voir apparaître. Le sacrifice de l'enfant, "sacrifice interdit"*, serait dès lors la confirmation d'une indifférenciation intergénérationnelle impliquant les grands-parents, les parents et les

enfants. En effet, l'existence de violences physiques ou sexuelles dans les familles d'origine d'un des parents voire des deux s'observe de façon presque systématique même si elle est restée longtemps voilée dans certaines situations.

Au départ, il y aurait chez les parents l'espoir, la volonté, de se différencier de leurs propres parents en mettant à distance la violence dont eux-mêmes avaient été victimes. La crise conjugale du couple parental entraînant l'échec de cette tentative, provoquerait finalement une indifférenciation intergénérationnelle faisant ainsi de l'enfant sacrifié le "passeur" potentiel pour les générations à venir de cette violence.

* D'après le titre du livre de Marie Balmay : Le sacrifice interdit, Grasset 1986

LA VIOLENCE SEXUELLE : UNE EMPREINTE INDELEBILE

Certaines études menées en milieu carcéral auprès d'agresseurs sexuels, révèlent que 80 % d'entre eux ont eux-même été victimes d'abus*. Ceci n'exclut pas que, parmi les 20 % restant, certains l'ont été également, mais soit qu'ils refusent de le dévoiler, soit qu'ils ont subi des traumatismes dans leur petite enfance et qu'ils n'en ont aucun souvenir verbalisable. Une telle éventualité est loin d'être improbable. En effet la clinique révèle que ces agressions ont lieu le plus souvent sur des enfants jeunes. Une étude récente, réalisée en Italie, indique d'ailleurs que 50 % des abus sexuels concernent des enfants (filles ou garçons) de moins de 10 ans.

Une telle estimation est particulièrement étonnante si l'on pense qu'en 1993, une recherche effectuée dans un service de la région parisienne intervenant sur mandat du juge des enfants, affirmait qu'aucun garçon de moins de 10 ans n'avait été victime de violences sexuelles, celles-ci concernant des filles de plus de 11 ans dans 75 % des cas**.

Ces chiffres, en fait, ne donnent qu'une seule information : non pas que les abus sexuels aient été plus rares dans les années 1980 mais simplement que les différents intervenants sociaux n'étaient pas prêts à les entendre. La conséquence d'un tel déni de la violence faite aux enfants et donc de leur souffrance est grande : il augmente le risque de la répétition.

Tous les enfants victimes d'abus sexuels partagent la même préoccupation : "Est-ce que, plus tard, je le ferai moi aussi à mes enfants ?" Cette question peut rester en sommeil pendant certaines phases de leur existence pour resurgir avec intensité par exemple lors de la puberté, d'un premier rapport sexuel, à la naissance d'un enfant etc. et provoquer une angoisse violente dont le sujet ne peut révéler l'origine s'il n'a pu auparavant faire état de ce qui lui était arrivé.

Cette angoisse peut entraîner l'apparition ou l'aggravation de troubles du comportement ou de la personnalité, troubles initialement provoqués par les abus : toxicomanie, anorexie, tentative de suicide, conduites asociales, ou encore premiers symptômes psychotiques.

-Un jeune homme, à qui son frère aîné avait demandé des fellations de l'âge de 9 à 14 ans, était régulièrement qualifié, par ses proches (parents, frères et soeurs), de fou ou de débile mental car adolescent, il se disait être "l'empereur du monde".

En fait, il était convaincu que tous les regards étaient tournés vers lui car "cela" devait se voir sur sa figure. Ces supposés regards n'étaient pas provoqués par un désir incompréhensible qu'il aurait suscité chez les autres, mais étaient au contraire révélateurs de la honte qu'il éprouvait à la suite des actes dont il était devenu le coacteur. Ce qui lui arrivait "n'arrivait qu'à lui" et par conséquent personne ne pouvait le comprendre.

Etre "empereur du monde" est un statut unique qui condamne à la solitude.

-Un autre garçon, abusé par un oncle dès l'âge de 5 ans, finit par révéler ces agressions à 17 ans car sinon "il serait devenu fou". Vivant quotidiennement avec "la peur de le faire", il devait sa "survie" au fait d'avoir pu parler. L'événement "déclencheur de parole" était survenu lorsque sa soeur, qui ne se doutait de rien, lui avait demandé de donner le bain à son garçon âgé de 1 an.

* Communication du Docteur Sophie Baron Laforest aux deuxièmes journées "Approche Systémiques et pratiques nouvelles en secteur psychiatrique" Centre hospitalier spécialisé, Mayenne décembre 1998

** recherche effectuée sur 300 dossiers d'enfants maltraités relatifs à des mesures ordonnées en 1985, 86 et 87. in "La maltraitance se crie mais ne s'écrit pas ?" sous la direction d'André Chantreau. Editions GLB

Dans tous ces cas, l'enfant victime n'est pas désiré comme une source de plaisir, il est au contraire redouté. Car le corps de l'enfant que l'agresseur potentiel voit n'est pas le corps d'un autre, il est le corps de l'agresseur lui-même ou, plus exactement, l'agresseur voit son propre corps d'enfant dans le corps de sa victime éventuelle. Dans un tel processus, l'abuseur en vient indirectement à s'agresser lui-même, retournant ainsi la vengeance contre lui, même si comme nous le verrons plus loin, il se venge également d'un tiers (sa femme, sa mère, son père...).

Ce retour sur soi de la vengeance, peut également exprimer la rage qu'il avait éprouvé envers lui-même lorsqu'il était victime de ces agressions : la rage de n'avoir pas pu s'opposer, de s'être laissé piéger par un adulte dans lequel il pensait pouvoir avoir confiance. La rage de s'être ensuite précipité dans le piège, d'avoir été stupide, d'être devenu complice... Elle se manifestera enfin éventuellement dans les conduites autodestructrices de plus en plus graves : alcoolisme, délinquance entraînant une incarcération, suicides restés inexplicables... Se détruire apparaît alors comme l'ultime issue pour mettre un terme à la destruction de l'enfant agressé.

UNE ATTAQUE DU LIEN CONJUGAL

En plus d'une atteinte à son intégrité physique, l'enfant a ressenti un malaise, ce qui lui était demandé, ce qui était attendu de lui ne correspondant à rien de compréhensible, tant sur le plan "intellectuel" que physique. Même si par la suite il a adopté des comportements auto-érotiques compulsifs, ceux-ci avaient avant tout comme fonction à la fois de calmer l'angoisse déclenchée par le traumatisme, de l'exorciser en le reproduisant et enfin de le faire savoir.

Devenu adulte, au moment de s'engager dans une relation conjugale et d'envisager de devenir parent, s'ajoutera une nouvelle interrogation à celle évoquée précédemment :
- "Est-ce que ma femme (mon mari) me permettra de devenir un bon père (une bonne mère) ?"

Bien sûr, un tel questionnement sera rarement exprimé du fait même du silence qui entoure les actes subis. Le plus souvent, il sera transmis de manière non verbale à travers certains comportements "singuliers" équivalant à des signaux d'alarme :

- Refus de la sexualité (frigidité, panne sexuelle, dégoût...).
- Pratiques sexuelles vécues comme "anormales" (tentative de sodomie par exemple).
- Refus d'avoir un enfant ou plus d'un enfant.
- Violences pendant la grossesse.
- Alcoolisations massives ponctuelles.
- Distance affective...

A travers eux, le parent "victime" (ou agresseur potentiel) attend de son partenaire, sans avoir à le lui dire qu'il devine l'existence d'une difficulté et qu'il prenne le rôle protecteur que personne n'a jamais tenu pour lui lorsqu'il était en danger. Malheureusement cette fonction thérapeutique attendue de la part du conjoint sera souvent défailante, soit que lui-même ait manqué de protection dans son enfance, soit qu'il vive ces comportements comme des attaques du lien conjugal auquel il répondra à son tour par des contre-attaques :

- Engagement dans des activités extra-familiales.
- "Laisser-aller", dettes.
- Début d'une grossesse malgré l'opposition du partenaire.
- Refus d'une sexualité vécue comme déviante ou au contraire demandes sexuelles insistantes qui "réveilleront des pulsions" que le parent victime pensait pouvoir garder endormies...

Dans tous les cas, ces contre-attaques seront vécues, sinon comme une trahison, au moins comme l'absence de compréhension du partenaire, synonyme d'absence d'amour. C'est pour se venger de cette absence d'amour que le parent victime deviendra à son tour agresseur, désir de vengeance qui s'ajoute à celui provoqué par la rage évoquée précédemment.

La vengeance prendra le plus souvent un des deux aspects suivants :

- la séduction assortie de la menace,
- la violence.

La séduction

Elle s'effectue très souvent à l'insu de la mère (dans les cas où celle-ci n'est pas l'abuseur). L'agresseur affirmera à l'enfant qu'il est plus doux, plus gentil que cette dernière "qui n'est jamais là", "qui crie tout le temps", "qui préfère tel autre enfant de la fratrie"... Mais cette séduction pour rester secrète sera le plus souvent assortie d'une menace : "Si tu le dis, tu iras en prison " ou "J'irai en prison... Ta mère t'abandonnera" ou encore "Si tu le dis, je me tue... Je tue ta mère".

Ainsi, l'enfant est progressivement convaincu de disposer du pouvoir de vie ou de mort sur ses parents, du moins n'a-t-il pas d'autre choix que de le croire.

Une fois de plus, ce scénario montre bien que les agressions sexuelles ne se déroulent pas dans une relation dyadique avec comme finalité le seul plaisir sexuel de l'adulte mais qu'elles s'inscrivent au sein d'une relation triadique dans laquelle l'agresseur cherche à atteindre, à travers l'enfant, celui dont il se sent lui-même victime, le plus souvent son conjoint. Ceci n'exclut pas pour autant la présence d'autres tiers possibles comme celle d'un grand-parent, d'un oncle ou d'une tante par exemple... Dans tous les cas, il s'agira d'une personne avec laquelle l'agresseur et l'enfant sont liés affectivement.

Reconnaître l'existence de ces tiers est important pour le travail thérapeutique comme nous le verrons plus loin.

La violence

Dans certaines situations, les agressions sexuelles ont lieu dans un contexte relationnel avant tout marqué par la violence physique ou/et verbale. Ici la séduction n'a pas cours. L'agresseur est d'abord perçu dans la famille comme un être dangereux et non malheureux. S'opposer à lui, refuser de répondre à ses demandes ferait courir le risque de déclencher une violence encore plus grande que celle qu'il impose.

Dans ces familles, les mères sont souvent davantage impliquées dans les abus, au moins comme complices passives. Victimes de la terreur, elles savent mais ne peuvent rien dire. C'est parfois ce qu'elles affirment.

Au delà de ces deux "catégories", plusieurs remarques s'imposent :

- Il n'est pas rare que plusieurs enfants de la même fratrie soient victimes en même temps d'abus sexuel, surtout s'ils sont jeunes, quatre ou cinq ans, ou pré-pubères. Par exemple, l'agresseur peut très bien, sur le mode de la séduction, tenir les mêmes propos avec chacun d'eux pris séparément. Plusieurs fois, nous avons pu

rencontrer des enfants ayant dénoncé leur père après que celui-ci leur ait demandé des "contacts" sexuels en les réunissant. Il en est de même, dans les cas de violence où, très régulièrement, tous les enfants "partagent" ensemble le même sort.

- L'agresseur lorsqu'il s'en prend à plusieurs de ses enfants, semble pris dans une spirale vertigineuse. Se voyant progressivement comme une "ordure", un "salaud", ses conduites autodestructrices vont en s'aggravant et/ou il a dans le même temps des demandes de plus en plus sordides :

- fellations par un bébé,

- demande aux enfants d'avoir des jeux sexuels entre eux, en sa présence (fellation, sodomie, pénétration vaginale même chez des enfants prépubères...).

Sans doute espère-t-il ainsi que ceux-ci, refusant de devenir "des monstres" en accomplissant des actes monstrueux, décideront de les dévoiler. (La plupart des pères abuseurs jugés et incarcérés finissent par exprimer leur soulagement d'avoir été dénoncés. Ils vivaient un enfer et espéraient qu'enfin cela s'arrête.)

- Les situations évoquées jusqu'à présent concernent des abus dont les hommes seraient coupables, (pères, beaux-pères, grands-pères, oncles...) les mères étant soupçonnées d'être complices dans le sens où elles savent sans pouvoir empêcher. Or, la clinique récente montre que les cas d'abus sexuels par des mères ou des grands-mères sont bien plus nombreux qu'on ne l'imagine.* Très longtemps, les enfants lorsqu'ils accusaient leur père, redoutaient de ne pas être crus, ce qui malheureusement était fréquemment le cas. Par conséquent s'il était impensable pour leur interlocuteur qu'un père puisse commettre de tels actes, alors comment pouvaient-ils espérer être crus s'ils dénonçaient leur mère ! La dénoncer revient pour l'enfant à "attaquer" la représentation de la mère comme personne protectrice pourvue d'un "instinct maternel". De plus, en l'accusant, il renonce définitivement à ce qu'elle retrouve un jour cette fonction auprès de lui. Enfin, il coure le risque d'apparaître monstrueux dès lors qu'il a été enfanté par "un monstre", par une femme capable d'actes inhumains.

Le grand nombre de signalements et la précocité de l'âge des enfants, filles ou garçons, conduit à reconsidérer cette idée que les mères abuseuses seraient psychotiques ou perverses comme cela fut souvent affirmé dans la littérature spécialisée. L'acte est pervers mais son auteur, homme ou femme, ne l'est pas nécessairement. Il/elle peut être immature, paranoïaque, avoir souffert de carences multiples ...

Comme nous l'avons déjà indiqué, le traumatisme s'inscrit définitivement dans la mémoire de l'enfant. Son souvenir sera particulièrement douloureux dans certaines circonstances de son existence, faisant surgir dans son esprit des images persécutoires intrusives. La non-apparition éventuelle de ces images, pendant des années, ne signifie pas pour autant qu'elles ont été refoulées définitivement quelque part dans l'inconscient. Il nous semble plus juste de dire qu'elles ont été écartées, mises de côté

plutôt qu'enfouies. L'amnésie de certains patients - "Je n'ai plus aucun souvenir de mon enfance entre 4 et 9 ans" peuvent nous dire par exemple certains d'entre eux, qui par ailleurs souffrent de troubles sexuels - révèle simplement une stratégie permettant de survivre au traumatisme. L'amnésie n'est pas synonyme d'oubli. Elle révèle au contraire l'impossibilité du sujet d'oublier des actes qu'ils ne peut inscrire dans le récit de son existence.

* (Le département du Nord indique que 22 % des signalements d'abus sexuels désignent des mères comme auteurs. Etude réalisée dans la perspective d'un colloque organisé en 1998 par l'Institut de la Famille de Toulouse.)

Une femme très tôt excitée sexuellement, a fortiori par sa propre mère, sera donc également victime de ces images et de la violence émotionnelle qui les accompagne. Si, devenue mère, elle ne trouve pas dans le couple la protection qui lui a fait défaut dans son enfance, et si de surcroît son mari présente les mêmes symptômes dûs aux mêmes causes, le risque de passage à l'acte sera d'autant plus grand.

-Madame D. rapporte, qu'à l'âge de 4 ans, elle a vu sa mère pratiquer une fellation à son frère à l'époque âgé de 14 ans. Elle-même avait dû le faire à la demande de sa mère. Plus tard, lorsqu'elle découvre que son mari a des rapports sexuels avec sa fille âgée de douze ans, elle adopte, dans un premier temps, une attitude protectrice en l'emmenant chez le médecin.

Celui-ci refuse d'établir un certificat médical confirmant que l'enfant n'est plus vierge lorsque que la mère lui explique que le père est certainement à l'origine de cette défloration. Renonçant alors à porter plainte et face à la reprise des abus sexuels, Madame D. se met à boire et devient à son tour maltraitante et abuseuse. La soeur cadette dévoilera, en les minimisant, les abus à la suite d'une scène d'orgie familiale mettant en cause les deux parents, la grand-mère maternelle et l'ensemble des enfants âgés de 15 ans à six mois! Seul le père était mis en cause dans la plainte déposée par sa fille, celle-ci se présentant comme l'unique victime de ces agressions.

-Caroline, 9 ans, victime d'abus par ses deux parents, racontait dans un état de grande souffrance qu'un jour, alors qu'elle était seule avec elle, sa mère lui avait dit : "Viens avec moi dans la chambre, j'ai envie..."

LE DEVOILEMENT

Il faut beaucoup de courage à un enfant pour confier ce qui lui arrive, surtout s'il n'a pu s'en ouvrir dès les premières fois à une personne de confiance. Ainsi, plus les abus se sont prolongés dans le temps, plus l'enfant pourra être tenté d'en minimiser la durée. En effet, il peut craindre qu'on ne lui reproche alors de ne pas s'en être ouvert plus rapidement : "S'il ne l'a pas dit tout de suite, c'est peut-être qu'il était d'accord ?" C'est du moins une des questions qu'il redoute.

Les circonstances du dévoilement ne sont jamais anodines. Souvent, l'enfant les révèle lorsqu'il craint que cela soit su par d'autres et que son identité devienne celle d'un enfant pervers, vicieux :

-Virginie, âgée de 17 ans, dénoncera son père après que celui-ci se soit "vanté", auprès de son copain, "d'avoir eu sa fille bien avant lui" !

-Loïc, à qui son père faisait croire qu'il n'avait de telles pratiques qu'avec lui parce qu'il était son préféré, le dénonça le jour où il découvrit qu'il agissait de la même façon avec son frère aîné.

-Sophie âgée de quinze ans ira porter plainte contre son beau-père deux heures après que son frère l'ait surprise en train de faire l'amour avec lui.

-Sandra dénonce son père après qu'il ait rendu complice tous ses enfants en leur demandant de lui "sucrer le sexe" ensemble...

Dans tous ces cas, le dévoilement est une ultime tentative de sauvegarde de l'enfant lui-même. Pour se confier, celui-ci a besoin, très souvent, d'une personne qui, non seulement sera susceptible de le croire, mais dont il espère qu'elle ne mettra pas en doute son "statut d'être humain" en l'identifiant aux actes dont il est victime. C'est dans ce sens que le dévoilement représente toujours une prise de risque pour l'enfant et qu'il déclenche une angoisse intense. En effet, à cette première question : "Est-ce que l'on me croira ?" ("on" peut être la mère, un psychologue, l'instituteur, une amie...) s'ajoute toujours une autre interrogation vitale : "Que va-t-on penser-tu de moi ? Est-ce que maintenant que je l'ai dit, on m'aimera encore ?"

Le regard de l'enfant à cet instant précis est toujours révélateur d'une quête exprimant à la fois l'espoir et l'inquiétude :

- L'espoir d'être enfin délivré d'un fardeau pesant sur chaque instant de son existence.

- L'inquiétude, car à cet instant précis, il n'existe plus qu'à travers le regard de l'autre.

A cette inquiétude, s'ajoute bien sûr la crainte de ce que sa parole va déclencher.

Dans le travail thérapeutique, il est important de revenir avec l'enfant sur les

circonstances du dévoilement, ce qui l'a motivé, à qui il a été adressé quand ce n'est pas le thérapeute lui-même qui l'a provoqué.

LE MONDE DE L'ENFANT ABUSE : UN MONDE PENSABLE PAR LE THERAPEUTE

Pour l'enfant victime d'abus sexuel, l'univers se divise souvent en deux mondes :

- le monde des "normaux", des gens qui n'ont pas à avoir honte de ce qui leur arrive,

- le monde de ceux qui sont rendus complices d'actes contre nature, ceux à qui "cette chose" est arrivée.

Révéler les abus provoque une incertitude : "Dorénavant à quel monde vais-je appartenir ? Suis-je condamné à vivre sur la planète de la honte ou bien vais-je pouvoir rejoindre l'autre planète, celle que je crois habitée par des gens "normaux"?"

A partir de cette image il est possible de présenter le thérapeute comme un passeur. En effet, il offrira à l'enfant la possibilité de penser que le monde dans lequel il vit n'est pas un monde étranger mais un monde faisant partie du monde, lui rendant ainsi sa place dans l'humanité. Pour y parvenir, il est important de pouvoir signifier à l'enfant que ce qu'il a vécu est pensable et, par conséquent, qu'il est possible d'en dire quelque chose. Ainsi, il est souvent utile d'exprimer avec précaution les questions supposées présentes à l'esprit de l'enfant.

Ce fut le cas avec Julien et Vanessa abusés dès l'âge de trois et cinq ans. Les enfants avaient d'abord tu le fait d'être ensemble avec leur père lors de ces agressions. Mais ils s'étaient "trahis malgré eux" en contestant certains faits concernant l'absence de leur mère lorsque ces actes avaient lieu. Nous reproduisons ici le raisonnement tenu avec chacun d'eux :

"Lorsque ton père t'a demandé de lui sucer le sexe en même temps que ta soeur, c'était terrible pour toi. Parce ce que tu ne t'es pas sauvé, tu n'as pas pu dire "Non". Alors tu as peut-être imaginé que Vanessa penserait que tu étais d'accord pour faire cette chose dégoûtante. C'était difficile parce que, ensuite, si tu affirmais que ton père t'obligeait, tu pouvais avoir peur qu'elle te traite de menteur.

Vanessa a sûrement eu la même idée que toi. Peut-être s'est-elle dit que tu penserais qu'elle aussi était d'accord.

Enfin, c'était difficile pour vous de dire que votre papa vous l'avait demandé en même temps car vous pouviez avoir peur que l'on dise que vous étiez d'accord. Si on en parle aujourd'hui, c'est parce que je pense que ce n'est pas une bonne chose de garder un secret pareil quand on est frère et soeur. Peut-être votre papa vous faisait-il croire que c'était un jeu. Parfois il arrive même que des pères perdent vraiment la tête au point de demander à leurs enfants de jouer comme ça entre eux devant lui. (Julien et Vanessa

avaient été surpris par leur mère “en train de faire la chose”).

Dans de telles situations, il est extrêmement difficile pour l'enfant de dire ce qu'il a imaginé et de faire part de ses émotions. En effet, quelque soit le dégoût qu'il a éprouvé, il doute de lui-même et se demande si, malgré tout, il n'aurait pas ressenti quelque plaisir surtout, si après ces actes, il était gratifié d'un cadeau de la part de l'abuseur.

Dans d'autres cas, l'enfant ne dira pas ce qui lui arrive, les conséquences de la révélation lui semblant plus pénibles que de garder le silence. Là encore, c'est au thérapeute de “dire” à la fois ce qu'il suppose être le sort de l'enfant tout en étant capable de deviner “les bonnes raisons” qui le conduisent à préférer se taire.

-Laurent, 12 ans, nous est adressé avec sa mère suite au suicide de son père intervenu trois ans plus tôt. Depuis, il est agressif, parle de manière totalement incompréhensible et est en échec scolaire alors qu'il était un élève brillant... Les raisons du suicide du père restent inexplicables d'autant plus qu'il avait mis en scène sa mort comme s'il s'agissait d'une exécution capitale - verre de rhum, dernière cigarette à peine consommée, écrasée dans le cendrier. Une première thérapie proposée à Laurent n'avait donné aucun résultat. Pourtant, régulièrement, les entretiens avaient été consacrés à la mort du père et à la colère qu'aurait pu éprouver le garçon à son égard : colère d'avoir été trahi et abandonné à une mère inaffektive.

Lors de nos premières rencontres, celle-ci confirmera que son mari était très proche de Laurent, il le donnait en exemple, allait souvent à la pêche avec lui... De plus, elle nous apprit qu'il avait eu deux enfants d'un premier mariage, enfants qu'il avait abandonné très tôt et jamais revus ensuite.

Après quelques séances, nous avons reçu Laurent seul, sans sa mère, et lui avons tenu les propos suivants :

"Parfois les pères partagent des secrets avec leurs fils à propos de choses embêtantes qui n'auraient pas dû exister, qu'ils n'auraient pas dû faire. Puis, un jour, les pères décident de mourir et laissent les fils seuls avec le secret. Peut-être est-ce la seule façon pour eux de ne plus faire de mal à leurs enfants, de redevenir enfin des pères en disparaissant. Quand cela se produit, les fils préfèrent parfois garder le secret car il ne peut plus rien leur arriver et ils ne veulent pas salir la mémoire de leur père. Ils se disent aussi qu'il n'est plus là pour expliquer ses actes et que personne n'a besoin de savoir ce qui s'est passé."

Laurent était toujours très attentif à nos propos. Il rappelait même régulièrement à sa mère la date des rendez-vous alors qu'au départ il était opposé à cette nouvelle thérapie.

Une seule fois, il approuvera notre hypothèse par un hochement de tête, confirmant ainsi qu'il lui serait arrivé "quelque chose d'embêtant", ce qui nous amena à lui faire cette dernière proposition :

"Si de telles choses (nous avons évoqué les différentes choses embêtantes qui peuvent arriver à un enfant) ont eu lieu, saches que tu as le droit de ne pas vouloir en parler et que je respecte ton choix. Mais il est important pour moi de te dire ceci : souvent lorsque cela arrive, les enfants, en grandissant, se demandent comment ils vont vivre dorénavant avec cette histoire car ce secret n'aurait pas dû exister. Ils se demandent aussi si ce qu'ils ont subi, ils le feront subir à leurs enfants. Il est normal qu'ils se posent la question. Mais ce n'est pas parce qu'ils se la posent, qu'ils le feront à leur tour."

Si, dans cet exemple, le choix de l'enfant de garder le silence est respecté, il est toutefois des situations où aider l'enfant à dire ce qui lui arrive s'impose. Ce sont les situations où l'enfant est en danger du fait de la perpétuation des abus, ce qu'il signifie clairement en ayant des conduites perverses (masturbations compulsives, auto-pénétration vaginale ou anale avec des objets, demande de fellation, de cunilingus, exhibitionnisme... ; symptômes observés chez des enfants pré-pubères, parfois même dès l'âge de 3 ou 4 ans).

Dans ces situations, nous nous adressons à l'enfant de la façon suivante :

"Quant on (ta mère, ton instituteur, ton éducatrice, ton assistante maternelle) me dit que tu as tel ou tel comportement, c'est un problème pour moi. Quelle image dois-je avoir de toi ? L'image d'un garçon ou d'une fille qui aurait de drôles d'idées pour son âge et qui embêterait ses copains avec ces idées ? Ou bien est-ce que je dois penser que si tu commets de tels actes c'est peut-être parce que quelqu'un te l'a déjà fait. Que quelqu'un te ferait du mal et que tu ne pourrais pas le dire autrement qu'en faisant ces choses afin qu'on le découvre ?"

Avec des enfants plus grands (13 - 14 ans), il est possible d'être encore plus précis :

"Est-ce que je dois te regarder comme un garçon (ou une fille) dangereux qui aurait des pulsions qu'il ne saurait pas maîtriser, un garçon (une fille) dont la société devrait se méfier ou bien comme un adolescent à qui on aurait fait du mal mais qui n'aurait pas pu le dire."

Un garçon que sa soeur avait dénoncé à la suite d'une demande de fellation, m'avait alors demandé: "Est-ce que plus tard je serai pédophile ? (C'était à l'époque de l'affaire Dutroux en Belgique). Cette dernière question résume à elle seule l'urgence d'aider l'enfant à dire ce qui lui arrive.

Ne pas essayer de comprendre, se contenter de le punir pour ces actes, dire de lui qu'il est vicieux sans tenter de savoir d'où vient le vice, confirme l'identité de

l'enfant, l'image qu'il a de lui-même comme celle d'un être pervers appartenant, pour le coup, à un autre monde. Un tel processus augmente inévitablement les risques de passages à l'acte sur d'autres enfants. Finalement, si à la tentative de l'enfant de dire en le montrant ce qui lui arrive, le silence des adultes est la seule réponse, l'enfant en viendra à s'identifier définitivement et totalement à son agresseur. Il pourra alors se tenir le raisonnement suivant :

- Si on me punit pour mes mauvaises actions, fruit de mes mauvaises pensées, c'est que ces mauvaises pensées je les partage avec mon agresseur et ces actes qu'il commet avec moi, j'en suis non seulement le coacteur mais aussi le coauteur.

Cependant, si le thérapeute doit "dire" pour l'enfant afin que celui-ci puisse enfin parler, il devra toujours veiller à le faire avec bienveillance et après s'être assuré que sa relation avec l'enfant rend sa parole entendable, c'est-à-dire acceptable par lui.

LA THERAPIE DE L'ENFANT VICTIME D'ABUS SEXUEL : UN PARCOURS IDEAL

Tout d'abord, il faut distinguer les prises en charges effectuées après le dévoilement de celles où l'éventualité d'abus sexuel apparaît au cours du traitement initialement provoqué par des troubles du comportement de l'enfant (tentatives de suicide, troubles du sommeil, cauchemars, énurésie, encoprésie, anorexie...). Le parcours thérapeutique que nous proposons de présenter concerne les prises en charge réalisées après le dévoilement, ce qui assure au thérapeute une position plus "confortable" puisqu'il n'aura pas lui-même à être en relation avec la justice (signalement des faits qui lui sont révélés au procureur, déposition à la brigade des mineurs ...).

Parler d'un parcours idéal signifie qu'il ne s'agit pas d'un protocole que le thérapeute devrait suivre à la lettre mais plutôt d'un guide qui sera adapté à la particularité de chaque situation. En effet, un protocole entraînerait une certaine rigidité du cadre thérapeutique qui sied mal à la prise en charge de ces enfants. De plus, durant la thérapie, il faudra souvent tenir compte des nombreux intervenants amenés à rencontrer la famille (éducateurs, juge pour enfants...)

Le parcours que nous proposons permet simplement de définir les principaux axes, les principaux objectifs d'une prise en charge de ces situations.

En premier lieu, il nous semble que pour ces thérapies, des entretiens familiaux répétés sont contre-indiqués. De même, lorsque cela s'avère nécessaire, il est sans doute préférable d'envisager le placement des enfants d'une même fratrie au sein de structures d'accueil différentes. En effet, s'ils sont réunis, ceux-ci risquent d'être davantage occupés à se contrôler mutuellement plutôt que d'adhérer à un processus thérapeutique favorisant l'expression des émotions, des souffrances et, surtout, de ce qui est peut-être resté tenu secret malgré le dévoilement et l'enquête qui a suivi. Comme nous l'avons déjà indiqué, les faits signalés dans un premier temps sont

fréquemment minimisés. Aux yeux de l'enfant, ce qu'il a tu, est davantage porteur de culpabilité que ce qu'il a déjà pu révéler.

Pour cette raison, nous préférons limiter les entretiens familiaux à une ou deux séances dont l'abuseur (père ou mère) est exclu. La présence de la mère est possible si elle a manifesté un minimum de soutien envers ses enfants. Si ce n'est pas le cas, si elle a désavoué leurs paroles -et donc leur souffrance- des séances individuelles devront lui être préalablement consacrées. Nous y reviendrons plus loin à propos du travail avec les pères.

Le premier objectif de ces séances est, d'une part, d'observer, d'évaluer, le plus souvent à partir des communications non verbales, la qualité du lien unissant la mère à chacun de ses enfants ainsi que la nature des relations dans la fratrie. Le second consiste à poser certaines questions partagées par tous et qui seront ensuite traitées dans des séances individuelles :

- Comment comprendre qu'un tel drame soit survenu dans leur famille ?
 - Quelle était la nature des liens familiaux et en particulier conjugaux pour que le père impose une telle épreuve à ses enfants et à sa femme, question que les enfants ont pu également se poser ?
 - Comment s'y prenait-il pour faire accepter de tels actes à son (ses) enfant(s) ?
 - Si plusieurs enfants ont été victimes d'agression, quelle était la nature des relations de la mère avec chacun d'eux pour qu'ils ne puissent pas se confier à elle ?
- Généralement, à ce stade, les réponses sont stéréotypées : "Je n'étais pas là quand il le faisait", "il menaçait les enfants"... Même si ces réponses correspondent à la réalité, elles sont en fait une tentative d'évitement des mères pour affirmer leur non-culpabilité.

- Si un seul enfant a été victime, il est important lors de ces séances d'envisager les raisons du "choix" sur ce dernier de son agresseur : était-il le préféré de la mère, (ou d'une grand-mère...) ou au contraire était-il rejeté par elle ? Etait-il un enfant non désiré ? Si ces premières interrogations ne trouvent pas de réponses immédiates, il est important de les évoquer très rapidement afin que l'enfant ne soit pas soupçonné de complicité ou de malignité par ses frères et soeurs qui risquent de penser : *"Si c'est à lui que c'est arrivé (et pas à nous), c'est donc qu'il était d'accord ! Par sa faute, c'est la honte sur la famille, notre père est en prison..."*

La finalité de ce questionnement est de considérer, avec chacun, son engagement dans les processus relationnels qui ont conduit aux agressions sexuelles. Bien sûr, pour pouvoir le poser de façon légitime, il convient, au préalable, de reconnaître la position de victime des enfants. Ce que leur père (ou beau-père etc.) leur a fait, il n'avait pas le droit de le faire. Mais il est nécessaire de comprendre les circonstances dans lesquelles ces faits sont advenus.

Des séances individuelles succéderont à ces entretiens préliminaires. La nécessité de trouver des réponses à ces questions est évidente pour chacun, même si les aborder fait peur.

- Avec les enfants, il est important qu'ils permettent à leur mère de comprendre les raisons les ayant conduit à ne pas se confier à elle immédiatement, surtout si les abus se sont prolongés. Sinon comment pourrait-elle espérer redevenir pleinement une mère à leurs yeux ?

- Avec la mère, comment les enfants pourraient-ils de nouveau lui faire confiance, la considérer comme une mère protectrice, si elle-même n'essaie pas d'envisager sa coresponsabilité dans la crise qui a abouti au passage à l'acte de son conjoint ?

Il n'est pas rare, au cours de ces séances, de découvrir que les abus étaient plus anciens ou plus importants que ceux signalés initialement. Par ailleurs, si l'enfant était très jeune lorsque ils ont commencé (moins de cinq ou six ans), il peut être persuadé que sa mère n'ignorait rien de ce qui lui arrivait, "qu'elle le voyait dans ses yeux..." Ou encore, il peut être convaincu de lui avoir expliqué le jour où, par exemple, il avait dit "qu'il ne voulait pas rester seul avec son père". Un temps sera également consacré à aider l'enfant à exprimer ce qui de son point de vue le rendait complice de son agresseur : accepter un cadeau, le prévenir que la mère était rentrée du travail etc. Enfin, un dernier objectif sera de permettre à l'enfant de verbaliser sa colère contre cette dernière : "Une mère qui n'était jamais là !" "Qui ne faisait pas de câlin !" "Qui n'était jamais contente !"...

Reconnaître cette colère est la première étape de la restauration du lien mère/enfant.

Avec la mère, la prise en charge se déroule autour de trois axes :

- Sa relation avec son conjoint, les circonstances de leur rencontre, ce que chacun attendait de l'autre et du couple.

Quels manques, quelles carences affectives cette relation devait-elle combler ? A partir de quand et comment cette relation est-elle devenue insatisfaisante ? Ce qui dans l'attitude de la mère aurait pu faire naître un désir de vengeance chez son partenaire ?...

Auparavant, il est souvent nécessaire de lui permettre d'exprimer sa colère contre celui-ci. En effet, elle a été trahie comme femme et comme mère.

- Sa relation avec ses propres parents et, éventuellement, ses frères et soeurs.

Pour que la mère puisse réellement percevoir la souffrance de ses enfants, il est important de l'aider à verbaliser ce qui, dans son histoire, aurait pu être une source de souffrance mais qui n'aurait pas été reconnue comme telle. De plus, il ne faut pas exclure qu'elle-même ait pu être victime de violences sexuelles. Si c'est le cas, il est alors nécessaire de reconnaître combien les abus dont ont été victimes ses enfants représente une catastrophe pour elle-même : ce qu'elle a subi, elle n'a pu l'empêcher.

- Sa relation avec ses enfants.

Cette relation a été inévitablement altérée du fait des attaques du père contre elle, par leur intermédiaire. De plus, si ceux-ci présentaient des symptômes (troubles du comportement, agressivité...) leur mère n'était pas en état d'en comprendre le sens, ce qui entraînait de sa part des réponses inadaptées, réponses ayant pour effet

d'amplifier leur colère à son égard et donc leurs troubles du comportement. Pour aider la mère à aborder ce questionnement, il est important que le thérapeute fasse preuve, non seulement, d'empathie mais aussi d'une certaine sympathie envers elle. Si l'objectif est de l'aider à envisager sa part de responsabilité dans ce qui est arrivé, elle ne pourra le faire que si elle a le sentiment de ne pas être jugée comme mauvaise mère et d'avoir "quelque chose à gagner" à l'issue d'un tel questionnement. Dans ces situations, le gain sera souvent de retrouver de nouveau la confiance de ses enfants et, indirectement, une certaine estime d'elle-même.

Lorsque tous ces aspects ont pu être traités individuellement, il est alors possible d'organiser des séances réunissant la mère avec chacun des enfants. Un des objectifs de ces rencontres est d'aider l'enfant à exprimer cette colère que nous évoquions précédemment pour finalement constater que sa verbalisation n'est pas dangereuse, que sa mère peut l'entendre. De même, celle-ci pourra alors expliquer les raisons de son aveuglement, raisons liées à sa propre histoire et/ou à sa relation de couple.

Plusieurs séances dyadiques sont souvent nécessaires pour vérifier que cette restauration du lien mère-enfant n'est pas factice. Si de nouveaux symptômes apparaissent chez l'enfant, c'est peut-être qu'il doute de la sincérité de sa mère lorsqu'elle explique son "aveuglement" ou bien qu'il a le sentiment de lui mentir, de ne pas avoir dit toute la vérité sur sa relation avec son agresseur. Dans ce cas, il peut parfois être utile de reprendre des séances individuelles afin d'examiner à nouveau ces questions même si l'enfant se montre réticent ou hostile. La présence de symptômes impose la poursuite du traitement.

Une fois rétablie une relation plus satisfaisante entre la mère et chacun de ses enfants, une séance familiale - sans la présence de l'abuseur - est alors possible. Cette rencontre a pour but de restituer, à tous et en même temps, un récit expliquant comment les abus sont survenus.

Un point de départ possible de ce récit est la question que chaque enfant se pose : "Pourquoi moi ? Pourquoi ai-je, avons-nous été choisis par notre père pour commettre ces actes ?" A cette question, chaque enfant a tenté de trouver une réponse en recherchant en lui une culpabilité préalable. Si, comme l'écrivait F. Dostoïevski, "nous sommes tous coupables de tout", il ne leur a pas été difficile de trouver en eux une bonne raison de l'être. Certains se diront : "C'est parce que je suis stupide !" D'autres penseront : "C'est parce que j'étais déjà sale avant que mon père m'a choisi pour faire ces choses dégoûtantes avec lui !"

A cette question, le travail effectué permettra d'apporter une réponse nouvelle : " Si ce drame leur est arrivé, c'est parce qu'ils sont tombés dans un piège dont ils ne pouvaient deviner l'existence : le piège du problème de couple de leurs parents, couple qui était lui-même tombé dans le piège tendu par la souffrance de leur mère et de ses mauvaises relations avec ses propres parents (très souvent avec sa propre mère), celui tendu également par la souffrance de leur père et la violence qu'il avait lui-même probablement subie."

Faire cette restitution est fondamental car elle situe les abus sexuels dans le récit de l'existence des enfants. Ces faits ne sont plus fondateurs de leur histoire et par conséquent de leur identité. Ils en constituent un événement dramatique et indélébile mais qui prend place désormais dans une histoire marquée par la souffrance de leurs parents, souffrance faisant d'eux des êtres humains. Un tel processus permet selon nous de restituer une origine humaine à ces enfants que l'on avait rendus complices d'actes monstrueux.

La forme de la poursuite de la thérapie après cette séance peut varier. Des entretiens dyadique mère/enfant, des entretiens de fratrie ou encore individuels peuvent reprendre afin d'évaluer d'une part la nature des changements survenus dans les relations familiales et d'autre part la capacité de l'enfant victime à se protéger, capacité qui pourra cependant être remise en cause dans différentes circonstances de sa vie même une fois devenu adulte. Enfin, régulièrement, des préoccupations plus intimes apparaissent, en particulier concernant la sexualité à venir des enfants. Ceux-ci bien souvent se demandent si, ils auront une sexualité normale, interrogation que partagent leurs mères.

Il faut savoir arrêter une thérapie avant qu'elle ne devienne persécutoire pour l'enfant. Fréquemment les travailleurs sociaux, inquiets des conséquences à long terme du traumatisme sur le psychisme des enfants, conduisent les enfants d'une thérapie à une autre avec l'espoir qu'un jour cette plaie (les abus) ne laissera plus aucune cicatrice visible. Insistant pour qu'ils soient suivis, ils ne font alors que la rouvrir. Sans s'en rendre compte, ils identifient malgré eux les enfants aux abus dont ils ont été victimes et contribuent à mettre en place ce qu'on a appelé un processus de victimisation secondaire.

Notre pratique nous a conduit à proposer de conclure la thérapie, du moins avec les enfants, lorsque ceux-ci présentent une adaptation satisfaisante dans leurs différents cadres de vie (familial, scolaire...) et lorsqu'ils ne mettent plus en avant les faits dont ils ont été victimes, dans leurs relations extra-familiales. En effet, un enfant qui se présente aux autres en expliquant d'emblée : "J'ai été abusé" est un enfant qui continue probablement de se défendre d'un important sentiment de culpabilité en se définissant systématiquement comme une victime. Ceci s'observe particulièrement dans les institutions éducatives lorsque les enfants sont placés. Si, par contre, à l'issue d'un travail thérapeutique, il peut répondre à un autre enfant qui s'inquiéterait des motifs de son placement : "Cela ne te regarde pas", c'est qu'il a enfin pu recréer autour de lui un espace d'intimité que le dévoilement puis le signalement avait fait voler en éclat. Au sein de cet espace, il est possible d'espérer qu'il saura désormais distinguer les secrets destructeurs des secrets structurants et aussi faire le choix des personnes à qui les confier.

Lorsque vient le temps de la conclusion, nous proposons très régulièrement aux enfants, en présence de leur mère si possible, le commentaire suivant, sauf évidemment si ce point a déjà été traité auparavant :

"Maintenant toute cette histoire nous allons arrêter d'en parler car ta vie ne se réduit pas à ce qui s'est passé avec ton père. Ta vie c'est aller à l'école, c'est avoir des copains... Peut-être penses-tu également que d'en parler t'empêche d'oublier... Cependant, il y a une dernière chose que je voudrais te dire. Il est possible que tu restes longtemps sans y penser, plusieurs jours, plusieurs mois... Mais tu dois savoir que même si tu n'y penses plus, ton corps continue de se souvenir. Un jour par exemple, quand tu seras plus grand(e) tu tomberas peut-être amoureux(se), tu auras envie d'avoir des enfants et alors de nouveau, il est possible que tu revoies ces images... Que cette histoire que tu croyais avoir oubliée te revienne à l'esprit. Si cela t'arrive, ce n'est pas de ta faute. C'est normal parce que ton corps continue de se souvenir. On peut ne pas penser à quelque chose pendant longtemps, ça ne veut pas dire qu'on l'a oublié. Alors peut-être auras-tu envie d'en parler à ta maman, à un thérapeute ou encore à ton/ta meilleur(e) ami(e)..."

Les enfants sont toujours extrêmement attentifs à ce commentaire qui tente, à la fois, d'atténuer le caractère persécutoire de ces images et aussi de les rassurer sur leur normalité. Si ces images reviennent, elles ne sont pas révélatrices d'une quelconque perversité.

Toutefois, il s'agit là d'une conclusion provisoire. En effet, il n'est pas rare que plusieurs mois après cette dernière séance, parfois même un an ou deux plus tard, quelques entretiens soient encore nécessaires lorsque l'enfant devenu adolescent présente à nouveau des troubles du comportement : dépression, agressivité, conduites asociales, hyper-activité, rappel de son "statut" d'enfant victime.... Très souvent ces difficultés surviennent lorsqu'il se sent engagé dans une relation amoureuse, les questions évoquées précédemment revenant à son esprit de façon envahissante.

Parmi elles :

- "Est-ce que si mon copain (ma copine) l'apprend, il/elle m'aimera encore ?"
- "Pourrai-je avoir avec lui (elle) une relation sexuelle normale ?"

Cette deuxième interrogation est la plus angoissante : caresser le corps de celui qu'on aime ne peut que rappeler les caresses que l'abuseur demandait à l'enfant.

-Lucille, qui avait été abusée par son père de 4 à 9 ans, reprend contact avec nous sur les conseils de sa mère. Agée de 15 ans, elle est tombée amoureuse d'un garçon. Dans le même temps, ses résultats scolaires chutent et elle a des idées suicidaires.

En entretien, elle nous confie : "Toutes les images me sont revenues ! C'est comme vous l'aviez dit." Puis elle exprime de nouvelles interrogations signifiant à la fois sa peur d'un rapport sexuel et aussi l'inhibition totale - le refus de savoir - que les abus ont déclenché dans le domaine de la sexualité.

- *Quand papa faisait ces choses là, il y avait un liquide blanc qui est sorti je ne sais pas d'où ? Il y avait des points noirs dedans (c'était en fait le motif de son pantalon !).*

- *“Est-ce que les hommes se protègent comme les filles ?” Elle ne parlait pas de préservatifs mais bien de serviettes hygiéniques, croyant que l'éjaculation survenait comme les règles sans aucune excitation sexuelle.*

La masturbation est également une source d'angoisse importante. Avoir envie de se masturber, c'est être dominé par des pulsions. Si ces pulsions on ne les contrôle pas, alors cela signifie-t-il que l'on est comme son agresseur ? Ceci peut être à l'origine de dysfonctionnements graves et durables.

-*Monsieur B., 40 ans, a été violé pendant son enfance par son père. Adulte, peu de temps après son mariage, il demande à sa femme s'il lui est arrivé de se masturber. Celle-ci lui affirme que non. Il se reproche alors une telle question signifiant qu'il avait mis en doute la pureté de sa femme.*

Quelques années plus tard, sa femme lui explique que, comme tous les adolescents, il lui est bien sûr arrivé de se masturber. Furieux de découvrir qu'elle lui avait menti, “qu'elle n'était pas une sainte”, il lui demande de le faire devant lui.

- *Elle ne s'est pas fait prier, confiera-t-il, plus tard, à sa thérapeute. Si vous voulez mon avis, il y a deux sortes de viols : les viols où l'on subit et ceux où l'on prend du plaisir. Dans ce dernier cas ce n'est plus vraiment un viol.*

Demander à sa femme de se masturber devant lui était, pour cet homme, synonyme de viol. Mais, surtout, se masturber ce qui bien sûr lui était également arrivé et éprouver du plaisir revenait à devenir complice, après coup, des viols qu'il avait lui-même subi : “Si je suis victime d'un viol et que, plus tard, malgré ce qui m'est arrivé, je me masturbe et que je jouis, c'est donc que j'aime ça !” Avoir envie de se masturber signifiait que le mal était en lui et que sans doute son père l'avait choisi parce qu'il était déjà un déchet avant. De victime il était devenu à ses propres yeux définitivement coupable.

Monsieur B. viola son fils de 7 ans dans les jours qui suivirent cette scène avec sa femme.

Ces deux exemples permettent, une fois de plus, de constater que des questions que l'on croyait résolues, peuvent resurgir à tout moment. Cependant les anticiper avec l'enfant peut l'aider à s'en ouvrir plus rapidement au lieu de se débattre seul avec elles et de voir le passage à l'acte sur soi (conduite suicidaire) ou sur d'autres (agressions sexuelles) comme la seule issue d'un drame intérieur, ce qui fut le cas de Monsieur B.

LE TRAVAIL AVEC LES PERES

Ceux-ci font de plus en plus régulièrement l'objet de prises en charge thérapeutiques en milieu carcéral. Il s'agit de thérapies de groupes ou individuelles dont l'un des buts est de les amener à une prise de conscience du dommage infligé à l'enfant, ce qui passe par la reconnaissance par le thérapeute des sévices dont eux-mêmes auraient pu être victimes.

Cet objectif est également celui d'une thérapie menée avec les différents membres du groupe familial. Malheureusement ce travail est souvent difficilement réalisable avec les pères, soit qu'ils refusent les entretiens, surtout si le thérapeute est à l'origine du dévoilement, soit que l'éloignement provoqué par l'incarcération rende difficile la mise en place de ces rencontres. Toutefois, lorsqu'elles sont possibles, elles peuvent représenter un atout important dans l'aide donnée parallèlement aux enfants.

Le premier point important, lorsqu'un père nie ou minimise à l'extrême les agressions dont il est coupable est de l'aider à reconnaître le mal qu'il a fait. Pour tenter d'y parvenir, nous utilisons les formulations suivantes :

- *Comment dois-je regarder votre enfant ? Comme un enfant qui, à 6, 7... ans, aurait de drôles d'idées, des idées perverses ? Dois-je le regarder comme un menteur ? Ou bien comme un enfant qui a dit la vérité et qui est désespéré à l'idée que son père voudrait le faire passer pour un menteur ?*

- *Vous serez de nouveau un père lorsque vous pourrez dire que vous l'avez fait.*

Ces formulations, comme toutes celles proposées précédemment en exemple, introduisent l'idée d'une représentation de l'enfant, de la mère ou du père lui-même comme tiers dans la relation, représentation qui, en fait, déterminera l'évolution du lien avec le thérapeute et donc indirectement avec les enfants. Ce tiers représente également, de façon symbolique, la société ou plus exactement les valeurs communes sur lesquelles se fondent le lien social. C'est justement ce tiers que l'agresseur croyait pouvoir exclure en prescrivant le secret à l'enfant. Le même raisonnement peut être tenu avec les mères lorsqu'elles doutent de la parole de leurs enfants, au cours d'entretiens préalables à ce parcours thérapeutique.

Par ailleurs, cette formulation offre aux pères une alternative. En effet, souvent ceux-ci imaginent que la seule façon de préserver leur humanité est de faire passer l'enfant pour un menteur. Au contraire, il est important de leur faire entrevoir une autre voie possible, de leur redonner la possibilité de faire quelque chose d'utile pour leur enfant, même si cela ne peut effacer le traumatisme : lui rendre justice en reconnaissant les faits.

Un autre aspect important de ces prises en charge est de créer un contexte leur permettant de faire état du mal qu'ils ont éventuellement eux-mêmes subi. En effet, se tenant à eux-mêmes le raisonnement suivant, ils n'osent pas en faire part, craignant

sinon d'être encore plus lourdement condamnés :

- Si on apprend que ce que j'ai fait, je l'ai moi-même vécu alors j'apparaîtrai encore plus monstrueux. En effet, comment pourrai-je expliquer que j'ai pu imposer une telle épreuve à mes enfants alors que moi-même, enfant, j'en avais souffert.

Pour permettre à ces hommes de dire ce qui leur est arrivé, il est donc souvent nécessaire d'exprimer pour eux les raisons qu'ils ont de se taire. Aider ces hommes à dévoiler les agressions dont ils ont eux-mêmes été victimes permet, ensuite, d'évoquer ces images persécutoires dont il a été question précédemment pour les enfants. De plus, comme avec les mères, il convient d'expliquer les racines de leur passage à l'acte en faisant l'historique de leur relation conjugale et de leur relation avec leurs propres parents.

Toutefois, il est important que ce processus thérapeutique ne conduise pas l'agresseur à faire porter sur d'autres la responsabilité de ses actes : ce qu'il a fait, quelles que soient les raisons qui l'ont conduit à l'accomplir, il n'avait pas le droit de le faire. Il est donc crucial que l'agresseur reconnaisse sa totale responsabilité vis à vis de ses actes même si la culpabilité, il la partage avec d'autres*.

-Un père qui s'apprêtait à sortir de prison et avec lequel nous avons pu parcourir le chemin décrit précédemment, nous fit la remarque suivante : "Je sais que ce que j'ai fait, je ne le referai plus. Il y a avant et après la prison. Mais tout de même je ne peux pas m'empêcher de me demander pourquoi j'ai commis un tel acte ? Maintenant je vais retrouver la liberté et je me dis que si j'ai l'idée un jour de recommencer, alors je ne pourrai plus dire que c'est à cause de ce que j'ai subi dans mon enfance, à cause de ma femme ou autre chose encore... Car moi et moi seul serai responsable de mes actes... Cela voudra dire que le mal est en moi !

Tout ce travail, s'il peut être mené à bien, est précieux pour les enfants. Savoir que leur père a dit la vérité, qu'il assume la responsabilité de ses actes sans tenter de les en rendre coupable - *"Ils étaient d'accord pour le faire, je n'avais pas besoin d'insister pour qu'ils acceptent"*, prétendent certains hommes- comprendre ce qui, dans son histoire, a déclenché cette violence, contribue à ce qu'ils ne cherchent plus en eux-mêmes l'origine du mal dont ils ont été les coacteurs.

Pour conclure, nous voudrions aborder deux dernières questions :

- Faut-il favoriser la reprise de relations entre le père (le beau-père) et ses enfants ?

Il y a quelques années, du fait de notre inexpérience relative, nous aurions sans doute répondu rapidement par l'affirmative en partant du constat suivant : puisque ces actes, ils les ont accomplis ensemble, quel problème y aurait-il à les réunir de nouveau ? Une telle remarque découlait d'une vision idéalisée de la famille, de ses capacités auto-réparatrices et d'une méconnaissance des conséquences irréversibles de ce traumatisme sur le psychisme de l'enfant.

* cf. "Les stratégies de l'indifférence - le poids du secret dans le discours familial. J-P Mugnier, E.S.F. éditeur Paris 1998

Aujourd'hui notre réponse sera plus nuancée. Elle variera d'une situation à l'autre et, parfois, dans la même famille, d'un enfant à l'autre. Dans tous les cas, il convient de faire preuve d'une grande prudence. L'enfant ne va-t-il pas, en revoyant son agresseur, revivre non seulement le traumatisme 1998 mais aussi les conditions de la relation d'emprise que ce dernier exerçait sur lui lorsque de ces actes avaient lieu ? De plus, si l'enfant a été très tôt érotisé, ne risque-t-il pas de réengager avec lui une relation sur un mode de séduction, ne serait-ce que pour tester sa réaction malgré le travail thérapeutique mené jusque là ?

Bien sûr, on pourra objecter que dans un grand nombre de cas classés sans suite par le parquet, l'enfant devra continuer de vivre avec son agresseur ou le rencontrer à l'occasion de week-ends. Cependant cela ne nous semble pas être une raison suffisante pour entériner cette situation dans la thérapie en réunissant agresseur et agressé. Selon nous, en faisant ce choix, le thérapeute courrait le risque de devenir complice, même malgré lui de cet état de fait alors que son objectif doit être au contraire de toujours tenter de dépervertir ce lien.

- Le thérapeute doit-il exiger de l'abuseur qu'il demande pardon à l'enfant ?

Si certains thérapeutes préfèrent substituer à l'idée de pardon celle d'exonération - que pourrait faire le père pour alléger les conséquences du mal imposé par lui à son enfant - d'autres au contraire font du pardon la dernière étape de la thérapie. Ils organisent alors une séance au cours de laquelle l'agresseur doit demander pardon à ses enfants. Selon nous, un tel rituel peut difficilement s'inscrire dans un processus thérapeutique. Attendre du père qu'il demande pardon, place les enfants dans l'obligation de le lui accorder. En effet, que se passera-t-il s'ils refusent ? Seront-ils qualifiés de méchants et leur père de victime ?

A notre avis, l'enfant doit rester libre d'accorder ou de refuser son pardon ou encore de le différer le temps afin de vérifier la sincérité de la demande de son père et de mesurer ce que celui-ci est prêt à faire pour réparer le tort qu'il lui a infligé.

Enfin que penser d'une demande de pardon effectuée sur prescription !

Lors d'un entretien, un père condamné à dix ans de prison pour avoir abusé ses deux enfants nous confia la réflexion suivante : "Je ne sais pas, si un jour, mes enfants pourront me pardonner. Bien sûr, au fond de moi, je l'espère. Mais si je ne leur demande pas pardon c'est d'abord parce qu'à mes yeux ce que j'ai fait est impardonnable".

Mais cette réflexion entraîne une nouvelle question : "Peut-on pardonner à quelqu'un qui ne demande pas pardon ?

BIBLIOGRAPHIE

Jorge Barudy : La douleur invisible de l'enfant, Eres, Toulouse 1997

Stefano Cirillo, Paola di Blasio : La famille maltraitante, E.S.F. éditeur Paris 1992

Frédérique Gruyer, Martine Nisse Pierre Sabourin : La violence impensable, Nathan Paris 198

Sandor Ferenczi : Psychanalyse tome IV, Payot, Paris 1982

Jean-Paul Mugnier : Les stratégies de l'indifférence -le poids du secret dans le discours familial, E.S.F. éditeur, Paris 1998

Jean-Paul Mugnier : Le silence des enfants -trois récits enchevêtrés d'une histoire unique suivis d'une nouvelle sans titre. L'harmattan, Paris 1999

Gilbert Pregno : Les enfants orphelins de droits, Le phare, Luxembourg 1998